

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1^{er} octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FUILLETON ET AVIS

DEMANDE DE CORRECTION

L'hon. Mitchel Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de certains avis que le gouvernement a donnés hier. Il s'agit de quatre bills pour lesquels des recommandations apparaissent aux pages 21 à 23 du *Feuilleton*. Toutes ces recommandations se lisent comme il suit: «Son Excellence le Gouverneur général recommande...». En fait, ces recommandations sont celles de Son Excellence l'Administrateur; je demande donc qu'on apporte les modifications voulues au texte du *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Y a-t-il accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

DEMANDE DE RENVOI DES RAPPORTS SUR LES PRIX DES ŒUFS AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné l'indignation générale qu'a suscitée la révélation par l'Office canadien de commercialisation des œufs qu'il a fallu détruire 28 millions d'œufs et la nécessité de dévoiler toute l'affaire à la population, je demande le consentement unanime, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour proposer la motion suivante, qui obtiendra peut-être l'appui du gouvernement, notamment du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin), je propose:

Que les premier et deuxième rapports de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur les prix des œufs soient renvoyés au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, qui exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sans consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE DE MESURES UNILATÉRALES POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES PISCICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion sur une question de nécessité pressante. Le discours du trône reconnaît l'urgence de cette question; en effet il y est déclaré que le premier objectif du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation est d'augmenter la production alimentaire à cette fin, il entend prendre des mesures qui inciteront les pêcheurs à accroître leur production et qui assureront au Canada le droit de gérer ses ressources et son environnement côtiers, et de conserver ses réserves de poisson. Je propose donc, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre, constatant que la Conférence récente sur le droit de la mer n'a réussi ni à reconnaître ni à confirmer le droit du Canada de protéger et conserver ses ressources piscicoles contre les pêches excessives et irréflicées des pays étrangers, exhorte le gouvernement à prendre immédiatement de façon unilatérale les mesures qui s'imposent pour conserver les réserves de poisson du Canada afin de permettre à nos pêcheurs d'accroître leur production et d'aider le gouvernement dans sa lutte contre l'inflation.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement qui nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sans consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PROBLÈMES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ABORIGÈNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. Cette motion a trait à la démonstration qui eut lieu hier sur la Colline du Parlement. Je propose donc, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):